

SORTIR PLUS

avec



Vous percevez une retraite Agirc ou Arrco ?
Vous avez plus de 80 ans ?

Vous pouvez bénéficier
du chèque
SORTIR PLUS
pour des sorties accompagnées

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous avez droit au maximum à 3 chèquiers **SORTIR PLUS** par an d'une valeur de 150 € chacun soit 450 € (une participation financière de 15, 20 et 30 € par chèque vous est demandée).

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez **DOMPLUS** par téléphone : 0810 360 560

Les chèques **SORTIR PLUS** sont une aide financière proposée par votre caisse de retraite, pour des sorties accompagnées assurées par des organismes agréés.

Pour qui ?

Les personnes âgées de 80 ans et plus qui perçoivent une retraite Agirc ou Arrco.

Pour quoi faire ?

Se faire accompagner pour des sorties telles que :

- Promenades
- Courses
- Médecin
- Coiffeur
- Cimetière
- Spectacle, loto
- Amis...



Chèque SORTIR PLUS

Le dispositif « SORTIR PLUS » est une aide financière proposée par certaines caisses de retraite complémentaires, pour des sorties accompagnées assurées par des organismes agréés.

✓ Objectifs :

- Lutter contre l'isolement
- Favoriser l'autonomie, l'activité.

✓ Qu'est ce que c'est ?

C'est un titre de paiement permettant de régler la facture d'un organisme de services à domicile agréé, pour une prestation d'accompagnement (ou transport accompagné).

✓ Qui peut y prétendre ?

Les personnes âgées de plus de 80 ans retraitées d'une caisse de retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO.

✓ Quelles sorties ?

Les chèques SORTIR PLUS permettent de financer la prestation d'un accompagnateur professionnel. Pour des sorties telles que :

- promenades
- courses
- médecin
- coiffeur
- cimetière
- spectacle, loto
- visite chez des amis ...

✓ Comment ça marche ?

Vous avez droit au maximum à trois chèquiers SORTIR PLUS par an d'une valeur de 150 € chacun, soit 450 €/an. Une participation financière est demandée : 15 € pour le premier chéquier puis 20 € et 30€ pour les suivants.

✓ Comment en bénéficier ?

Pour faire une demande de chéquier contacter :

- la plate-forme **DOMPLUS au 0810 360 560**
- **Ce numéro concerne les demandes de CSP, toute information sur le dispositif, ainsi que l'organisation des sorties.**
- **Il conviendra d'indiquer :**
 - Nom, Prénom, Nom de jeune fille
 - Date de naissance
 - Adresse et numéro de téléphone
 - Numéro de Sécurité Sociale
 - Nom de la caisse de retraite complémentaire

Ils ne peuvent pas être utilisés dans le cas de l'emploi direct (CESU). La personne doit être accompagnée par un professionnel salarié d'une structure agréée de services à domicile.

Le chéquier reçu, la personne est invitée à contacter la plate-forme

DOMPLUS au 0810 360 560